

Addendum ROI 2020-2021

Annexe 3 : Règles spécifiques aux cours à distance

Il est important ici de signaler que l'ensemble du ROI de l'Institut reste d'application lors des cours à distance.

A l'instar des cours présentiels, il est à rappeler aux élèves notamment l'importance d'une certaine rigueur au point de vue de :

1) La ponctualité et la régularité

On est connecté selon l'horaire demandé (*Ponctualité et régularité p.10 du ROI*).

En cas d'impossibilité de se connecter, **les parents ou le responsable légal** sont tenus d'en informer l'école au numéro 04 / 222 04 05 (*La demande d'autorisation d'absence p. 16 du ROI*).

2) La présentation

On doit paraître à l'écran comme on pourrait se présenter à l'école donc :

- On se présente dans une tenue vestimentaire correcte (*Tenue vestimentaire p.10 du ROI*).
Ex : On n'apparaît pas en pyjama ou en peignoir.
- On fait preuve de savoir-vivre. (*Il est interdit p.35 du ROI*).
Ex : On n'est pas à l'image en train de manger, boire, chiquer ou encore de fumer ; on n'est pas non plus dans son lit ou vautré dans un divan ...

3) Le respect du professeur et du cours donné

On ne perturbe pas la leçon d'une quelconque manière. On ne coupe le son de quiconque, on n'éjecte pas de la leçon un condisciple, on n'injecte aucun son ou image etc. (*Il est interdit p.35 du ROI*).

Tout manquement à notre ROI même lors d'un cours à distance est sanctionnable tout autant qu'un cours en présentiel.

Le respect n'est pas une question de distance.